

L'industrie papetière garantit des fibres de bois 100% légales pour le papier et le carton

L'industrie belge lance une première européenne

Bruxelles, le 16 décembre 2010 – L'industrie papetière belge garantit désormais avec une fiabilité de 100% la provenance légale des fibres de bois et de la pâte utilisées pour la production de papier et de carton. L'engagement entre toutes les parties concernées est coulé dans un accord sectoriel. L'industrie montre ainsi, de manière irréfutable et totalement transparente, que le papier et le carton produits en Belgique ne contiennent pas de fibres de bois provenant d'abattages illégaux. L'industrie papetière belge est ainsi la première d'Europe à prendre un engagement d'une telle ampleur en matière de traçabilité de la provenance légale de ses matières premières.

Tous les membres* de Cobelpa, la fédération belge des fabricants de papier, de pâte et de carton, qui représente l'ensemble de l'industrie productrice de papier et de carton, annoncent un accord environnemental dans lequel ils s'imposent de faire contrôler et certifier chaque année par un expert indépendant leur engagement à ne plus utiliser que des fibres de bois et de la pâte de provenance légale.

L'industrie papetière belge est ainsi la première en Europe à mettre en œuvre le règlement imminent de l'UE. Celui-ci obligera toutes les entreprises qui mettront sur le marché des produits à base de bois, à prouver la provenance légale de leur bois ou fibres de bois dès 2013.

Conditions strictes

L'engagement volontaire de l'industrie papetière à n'utiliser que des fibres de bois dont la provenance légale est connue est soumis à des conditions strictes.

La provenance légale de toutes les fibres (bois, pulpe) doit être traçable afin d'exclure tout risque d'utilisation de matières premières issues d'abattages illégaux, de forêts de haute valeur en matière de biodiversité, d'écosystèmes précieux ou de régions peuplées de communautés locales protégées.

Pour garantir ceci, l'industrie emploie uniquement des fibres de bois ou de la pâte provenant de papier recyclé, de bois certifié PEFC ou FSC ou de bois dont la provenance légale est connue et établie.

Chaque année, un expert indépendant certifiera le respect de l'accord pour chaque entreprise concernée. Cobelpa publiera chaque année des rapports sur les résultats de ce contrôle externe à partir de 2011.

Réduction systématique de l'empreinte écologique

L'industrie papetière belge avait déjà pris un nombre important de mesures de production écologique par le passé dans le cadre de sa stratégie environnementale visant à faire d'elle une industrie durable.

C'est ainsi que la totalité de la production belge – environ 2 millions de tonnes – est issue à 52% de vieux papiers. Par la conclusion d'accords d'énergie, la rationalisation

de la consommation d'énergie et l'innovation en matière de produits énergétiques, les émissions de CO₂ spécifiques ont baissé de 30% ces 20 dernières années.

« Dès 2008, notre secteur a conclu, avec les autres fédérations de la filière papier, une charte environnementale par laquelle nous nous engageons à prendre des mesures contre le changement climatique, notamment en travaillant avec des fibres de bois certifiées, en augmentant le taux de collecte et de recyclage du vieux papier et en contribuant au développement durable des forêts afin d'accroître et d'améliorer l'absorption de CO₂ par les arbres, » déclare Firmin François, directeur général de Cobelpa.

La Cobelpa est fière d'être la première fédération nationale en Europe à s'engager concrètement dans la lutte contre l'abattage illégal des arbres. En tant que producteur d'un produit durable fabriqué au moyen de matières premières renouvelables, il est en effet très important de jouir d'une réputation inattaquable auprès du consommateur. Cette réputation est trop souvent mise à mal par des mythes, dont le plus coriace est celui qui prétend que la production de papier serait nuisible pour les forêts. Que du contraire. La production de papier contribue à leur entretien et permet une valorisation optimale et durable du bois produit.

« Nous devons diffuser largement notre message sur la durabilité des processus de production afin d'éradiquer définitivement ce malentendu et bien d'autres encore sur les rapports entre le papier et l'environnement. Nous sommes en effet fondamentalement convaincus que l'avenir de notre secteur sera durable ou ne sera pas, » conclut Firmin François.

*Les membres de Cobelpa qui ont souscrit l'accord sont toutes les entreprises travaillant avec des fibres de bois pour leur production de papier ou de carton : Ahlstrom Malmédy, Idem Papers, Burgo Ardennes, LPC Belgium, SAPPI Lanaken, SCA Hygiene Products. Les autres membres de Cobelpa n'utilisent pas de fibres de bois, mais uniquement du papier et du carton recyclés dans leur processus de production : VPK, Sint Leonard, StoraEnso.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Karin Struys

Tél. : 0499 03 57 22

E-mail : karin.struys@s-vb.be